

Pôle communication
24.65.42

Jeudi 28 septembre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le mercredi 27 septembre 2023, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a convié les mairies de l'île des Pins, d'Ouvéa, de Lifou, de Maré, les provinces Sud et Îles, les grandes chefferies, les sénateurs coutumiers des îles, le haut-commissariat, les collectifs d'usagers, ainsi que la direction d'Air Calédonie, afin d'échanger sur la situation de blocage qui empêche les compagnies Air Calédonie et Air Loyauté de desservir les aéroports de l'île des Pins, de Lifou et de Maré.

Les collectifs ayant décliné l'invitation, la réunion s'est tenue en présence de tous les autres invités en présentiel ou en visio-conférence.

Le gouvernement, accompagné de la direction d'Air Calédonie, de la direction de l'Aviation civile et de l'Agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie, a présenté :

- un bilan de l'application du protocole du 9 novembre 2011 ;
- un état de la situation financière d'Air Calédonie, une analyse de sa clientèle et des réponses apportées au collectif de l'île des Pins sur les questions des programmes de vols et de fret ;
- une présentation détaillée du dispositif Continuité pays et de son utilisation.

Cette rencontre a permis de faire le point sur certaines fausses informations :

1. Il n'y a aucun monopole organisé autour d'Air Calédonie. N'importe quelle compagnie aérienne est aujourd'hui en droit de venir s'implanter en Nouvelle-Calédonie, tant au niveau international que domestique.
2. Les charges d'exploitation de la compagnie sont totalement maîtrisées. Le principal poste de dépenses, à savoir la masse salariale, a diminué grâce à l'engagement des salariés qui ont tous accepté de réduire leur salaire pour participer à la sauvegarde de la compagnie, lourdement touchée par la crise Covid.
3. La flotte d'ATR72 est parfaitement adaptée au marché calédonien et permet à la compagnie de pratiquer des tarifs vraiment compétitifs, comparé à toutes les compagnies aériennes de sa catégorie dans l'outremer. Ne maîtrisant pas les paramètres techniques, réglementaires et financiers, certains répètent que la solution pourrait venir de l'utilisation d'aéronefs plus petits. Ils se trompent totalement.

Les réponses aux revendications des collectifs

La réunion a également permis de faire un point précis sur les réponses apportées aux différents points de revendication, du collectif de l'île des Pins en particulier.

1. Sur le programme des vols sur l'île des Pins

À ce sujet, la compagnie a déposé des demandes auprès de l'Aviation civile pour mettre en place des évolutions afin d'améliorer la desserte pour les résidents à compter du 1^{er} novembre 2023, à savoir :

- une rotation est prévue le jeudi matin, départ à 7h10 de Nouméa, arrivée à 7h40 à l'île des Pins, départ à 8h10 de l'île des Pins, arrivée à 8h40 à Nouméa ;
- la rotation du mardi après-midi serait modifiée avec un départ de Nouméa à 17h50, arrivée à l'île des Pins à 18h20 et un départ 18h50 de l'île des Pins, arrivée à 19h20 à Nouméa ;
- un vol supplémentaire devrait être ajouté le samedi matin avec un départ à 7h10 de Nouméa, arrivée à 7h40 à l'île des Pins et un départ à 8h10 de l'île des Pins, arrivée à 8h40 à Nouméa.

À compter du 1^{er} avril 2024, en concordance avec la reprise des calendriers de compétitions sportives, la compagnie prévoit de déposer une demande afin de modifier la rotation du samedi après-midi avec un départ de Nouméa à 17h40, arrivée à l'île des Pins à 18h10 et un départ à 18h40 de l'île des Pins, arrivée à 19h10 à Nouméa.

Ces nouveautés permettront de répondre aux différents besoins des usagers résidents de l'île des Pins. En fonction de la demande et des remplissages sur ces nouveaux vols, d'autres évolutions pourront être envisagées sur les programmes futurs.

2. Concernant le fret

La gestion du fret sera revue à compter du 1^{er} octobre afin de ne proposer l'option prioritaire qu'aux professionnels (notamment de santé, mais également d'autres contrats existants). Le fret des particuliers sera proposé au tarif standard uniquement (140 francs/kilo depuis et vers l'île des Pins), sur la base du « premier arrivé, premier servi ».

La compagnie attire néanmoins l'attention sur les problématiques que représentent un tel changement concernant :

- le transport des marchandises périssables (viandes, poissons, crustacés...) ;
- le transport des animaux vivants ;
- le transport des marchandises dangereuses.

En effet, avec la suppression de l'option prioritaire, ces transports ne pourront être assurés dans de bonnes conditions et les marchandises pourraient être perdues, suite à une trop longue attente à l'aéroport de départ. Par ailleurs, la compagnie pourrait refuser de transporter des animaux vivants, ne pouvant en prendre la responsabilité durant plusieurs jours.

3. Concernant la politique bagages

La politique bagages est progressivement mise en place de façon à permettre à chaque client de s'y habituer en toute sérénité. Ainsi, les excédents de bagages sont acceptés jusqu'à 3 kilos maximum

par passager au comptoir d'enregistrement. En cas d'excédents supplémentaires, ils sont orientés vers le forfait à l'avance ou le fret qui offre des tarifs inférieurs.

Par ailleurs, si les équipes d'Air Calédonie accompagnent les clients pour expliquer le principe d'un seul bagage en soute, il est toujours possible d'enregistrer plusieurs bagages au comptoir, à condition de respecter le poids total de la franchise. Ainsi, l'évolution vers cette politique de bagage unique s'effectue en douceur et dans la durée, avec une communication de terrain.

Des points d'étape sont effectués chaque mois pour évaluer la gestion des bagages et l'amélioration du service qui en découlent.

4. Sur le billet à tarif unique de 10 000 ou 15 000 francs

Concernant la revendication d'un billet à tarif unique et d'une augmentation du quota de billets Continuité pays de cinq à huit allers-retours, le membre du gouvernement chargé des transports a rappelé la position du gouvernement arrêtée le 31 août dernier en collégialité.

Un billet à tarif unique est insoutenable compte tenu principalement d'un impact très défavorable sur les équilibres financiers de la compagnie et l'impossibilité de la Nouvelle-Calédonie à fournir la compensation financière correspondante. À noter qu'aucune compagnie régulière ne pratique cela dans le monde.

Le gouvernement n'a pas non plus donné une suite favorable à la demande d'augmentation du quota de billets Continuité pays de cinq à huit allers-retours. En effet, la Nouvelle-Calédonie n'est pas en mesure de supporter un accroissement de la compensation financière correspondante.

Cette position prend aussi en compte l'absence de tension particulière sur l'utilisation du dispositif Continuité pays comme le montrent les statistiques. 55% des utilisateurs consomment moins de trois allers-retours par an et seulement 15 % d'entre eux consomment les cinq allers-retours. Par ailleurs, il est à noter que les mêmes bénéficiaires disposent aussi de huit billets allers-retours Continuité pays maritime, ainsi qu'un accès aux billets promotionnels régulièrement vendus par Air Calédonie.

À l'issue de cette rencontre, l'ensemble des participants a considéré qu'à ce stade, il n'est pas possible d'aller plus loin dans les réponses apportées aux collectifs d'usagers. Les blocages ont pour seuls effets aujourd'hui une entrave à la population qui a besoin de se déplacer et une dégradation de la situation des entreprises qui interviennent sur les îles, particulièrement dans le secteur touristique et *a fortiori* celle d'Air Calédonie.

Le gouvernement tient à saluer la lucidité des participants et l'esprit de responsabilité qui a prévalu lors des échanges. À l'instar de Gilbert Tyuionon, qui a exprimé son total soutien à Air Calédonie, toutes les parties présentes ont affirmé l'importance de préserver la compagnie dans son action de désenclavement et de soutien au développement économique des îles et appellent à la levée des blocages. Enfin, tous ont souhaité qu'une communication constructive, sur des bases responsables, s'établisse durablement entre la compagnie domestique et ses usagers.

* *
*